

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Diététique préventive et thérapies nutritionnelles 3 (DPTN3)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2010.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☒ Avoir suivi le/les modules DPTN1, DPTN2☐ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☐ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A1 Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus thérapeutique des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A3 Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4 Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A6 Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- D1 Elles assurent une coordination et un leadership professionnel dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- G1 Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Justifier l'impact concomitant des pathologies sur les besoins nutritionnels, sur la capacité à s'alimenter et sur le choix des aliments et techniques de préparation pour des patient-es à tous les âges de la vie dans tous les contextes et environnements. ^[1]
- Maîtriser l'utilisation du Processus de Soins en Nutrition dans l'organisation de la prise en charge.
 - Sélectionner de manière argumentée les composants utiles à l'évaluation nutritionnelle.
 - Rédiger le-s diagnostic-s nutritionnel-s spécifique-s à la situation clinique rencontrée de manière judicieuse.
 - Sélectionner et documenter de manière adéquate et scientifique les interventions nutritionnelles adaptées, aux caractéristiques du patient/client ainsi qu'à son environnement.
 - Planifier le traitement nutritionnel de manière précise, pertinente et liée au-x problème-s nutritionnel-s.
- Evaluer le risque nutritionnel, l'état nutritionnel (y.c. au moyen de l'examen clinique nutritionnel) et les problématiques de santé des personnes de tous les âges, dans tous les contextes et environnements.
- Evaluer les risques et déterminer les caractéristiques des pratiques alimentaires.
- Définir et caractériser l'épidémiologie, la physiopathologie, les facteurs de risque et les tests de dépistage et diagnostics associés aux pathologies présentées dans le module.
- Déterminer les manifestations cliniques, les conséquences nutritionnelles et les besoins spécifiques des pathologies traitées.
- Argumenter l'intérêt et le risque nutritionnel de tous les modes d'alimentation utilisés dans le cadre d'interventions nutritionnelles.
- Concevoir des interventions nutritionnelles adaptées aux besoins des personnes de tous les âges, dans tous les contextes et environnements, de leur entourage et à leurs ressources, basées sur le raisonnement clinique, les recommandations de bonnes pratiques (guidelines) et le modèle de soins nutritionnels en vigueur. ^[2]

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Pathologies :
 - Gastro-entérologie
 - Troubles du comportement alimentaire
 - Néphrologie
 - Psychiatrie
- Maladies non transmissibles (MNT) et Obésité :
 - Obésité
 - Diabète
 - Maladies cardio-vasculaires
 - Maladies neuro-dégénératives, médullaires et musculo-squelettiques
 - Ostéoporose
 - Oncologie
- Pédiatrie
- Soins intensifs adultes et pédiatriques
- Soins palliatifs
- Cicatrisation
- Gestion des traitements (VIH, greffe, hormonothérapies)

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Lectures individuelles
- Exercices pratiques
- Vignettes cliniques – Séminaires
- Simulation
- Atelier culinaire

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant.e n'est pas autorisé.e à se présenter à l'examen écrit et oral.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen écrit couvrant l'ensemble des unités de cours (coefficient 2)
- B. Un examen oral couvrant l'ensemble des unités de cours (coefficient 1)

Période : durant la période de validation du semestre printemps

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

Modalités :

- si l'examen écrit (A) est insuffisant (note inférieure à 4), un examen oral portant sur les lacunes sera à réaliser.
- si l'examen oral (B) est insuffisant (note inférieure à 4), un complément écrit, portant sur les lacunes sera à réaliser.

- Période : semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Aurélien Clerc

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 11.07.2024 par

Pasqualina Riggillo,
Responsable de la filière